

REMUNERATION CQP en CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le salaire de l'alternant ne peut être inférieur à celui qu'il avait sous contrat en BP

Contrat 35H	16 - 20 ans		21 - 25 ans		26 ans et +
	sans diplôme Pro	960,96 €	(55% SMIC)	1 223,04 €	
avec diplôme Pro	1 135,68 €	(65% SMIC)	1 397,76 €	(80% SMIC)	

Contrat 39H	16 - 20 ans		21 - 25 ans		26 ans et +
	sans diplôme Pro	1 098,24 €	(55% SMIC)	1 397,76 €	
avec diplôme Pro	1 297,92 €	(65% SMIC)	1 597,44 €	(80% SMIC)	

SUR LA BASE DU SMIC AU 1ER MAI 2023 SOIT 1747,20€ pour 35H (11,52€/heure)

SUR LA BASE DU SMIC AU 1ER MAI 2023 SOIT 1996,80€ pour 39H